

Département :  
COTES D'ARMOR

Commune :  
GUINGAMP

Section : AB  
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/11/2017  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2016 Ministère de l'Économie et des  
Finances

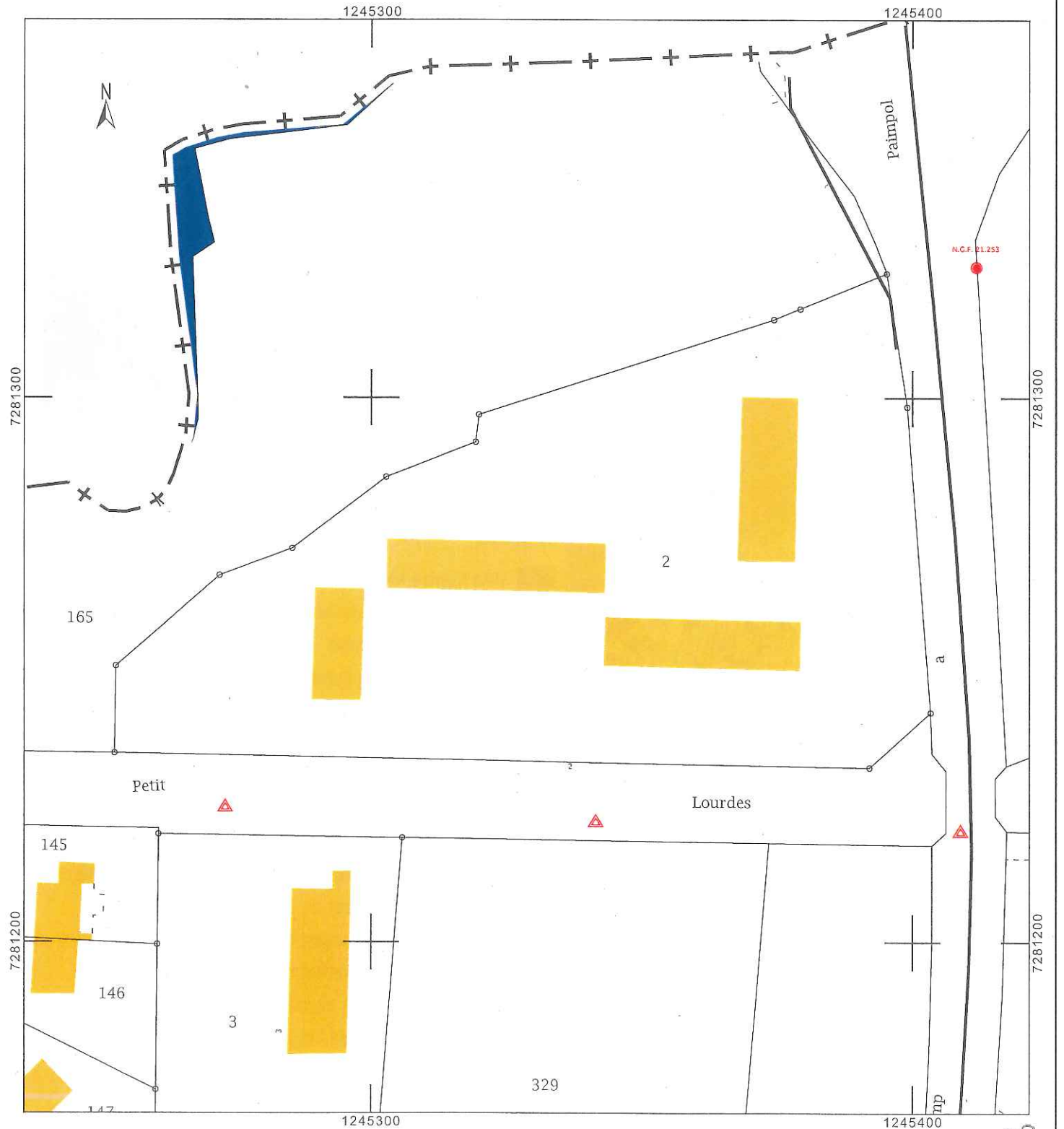
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
GUINGAMP  
13, AVENUE DU PRÉSIDENT KENNEDY  
B.P.20504 22205  
22205 GUINGAMP CEDEX  
tél. 0296135558 -fax 0296135559  
cdif.guingamp@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



# Situation cadastrale projetée

Commune : 22070  
Guingamp

## MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : AB  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 17/02/2003

### CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A—D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B—En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 07/12/2017 par M. me Jennifer FARDIN géomètre à GUINGAMP.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A ; le

Cachet du rédacteur du document :



Document dressé par Jennifer FARDIN

à GUINGAMP

Date 07/12/2017

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une enquête (plan révisé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité appropriée).

